

Les Agences Régionales de Santé (ARS) sont en charge de décliner les orientations nationales définies par le Ministère de la Santé dans la stratégie nationale de santé et ce à l'échelon régional, tout en tenant compte des spécificités de celui-ci. Elles veillent ainsi au respect de la réglementation et accompagnent les partenaires et structures de terrain (Etablissements de santé, structure et service médico-sociaux, acteurs de la prévention...) en contact des usagers, et ce afin d'offrir des dispositifs de santé efficaces et de qualité à la population.

**L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES HAUTS DE FRANCE  
RECRUTE  
SA / SON :**

**RESPONSABLE DU SERVICE  
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES HOSPITALIERES H/F  
- Poste situé à Lille ou Amiens -**

Le poste est situé au sein de la Direction de l'Offre de Soins, qui couvre les champs d'activité suivant :

- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du schéma régional de santé
- Réguler l'offre de soins, planifier, programmer les activités des offreurs de soins
- Autoriser les activités de soins et d'équipements matériels lourds
- Contractualiser et allouer les ressources
- Garantir la performance, l'efficacité, la qualité et la sécurité du système de santé, des soins et des produits de santé
- Assurer l'animation territoriale et l'accompagnement des offreurs de soins

La Direction de l'Offre de Soins est composée outre le bloc direction, de 3 sous-directions et 15 services répartis comme suit :

- Des pôles de proximité :
  - Pôle de proximité territorial Somme
  - Pôle de proximité territorial Aisne
  - Pôle de proximité territorial Oise
  - Pôle de proximité territorial Nord
  - Pôle de proximité territorial Pas-de-Calais
- Sous-Direction Ambulatoire :
  - Service Accès aux soins non programmés et Transports Sanitaires
  - Service Gestion et Formation des Professionnels de Santé
  - Accès aux soins sur les territoires, Parcours coordonnés et coopération
- Sous-Direction Performance, efficacité, qualité de l'offre de soins et produits de santé/biologie :
  - Service Analyse financière
  - Service Amélioration de l'efficacité
  - Service Information médicale et T2A
  - Cellule Produits de santé et Biologie
- Sous-Direction Etablissements de Santé :
  - Service Planification, autorisation et contractualisation
  - Service Allocation de ressources
  - Service Gestion des Ressources Humaines Hospitalières

La sous-direction établissements de santé est plus directement en charge de :

- La planification dans le domaine hospitalier ;
- La politique régionale de contractualisation et des autorisations sanitaires ;
- L'allocation de ressources aux établissements de santé ;
- La gestion et le suivi des ressources humaines hospitalières, ainsi que des relations avec les organisations syndicales.

La sous-direction apporte également sa contribution au pilotage de projets transversaux comme le plan triennal ou bien encore les dialogues de gestion avec les établissements de santé (non exhaustif). Elle contribue particulièrement à l'élaboration des stratégies médicales de territoire et co-pilote les opérations de reconstitution de l'offre hospitalière et de mise en place des coopérations institutionnelles hospitalières. Elle assure le secrétariat de la CSOS.

La sous-direction est composée de trois services :

- Planification-autorisation-contractualisation : élaboration et suivi du SROS, pilotage des CPOM ARS –

établissements de santé, pilotage de l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'activités de soins, Equipements Matériels Lourds et Pharmacies à Usage Intérieur, co-pilotage des reconnaissances et labellisations en lien avec les référents médicaux, préparation des décisions et instruction des recours formés contre celles-ci.

- Allocation de ressources
  - Le suivi des évolutions nationales des modes de financement des activités hospitalières ;
  - Le pilotage des campagnes budgétaires et le suivi des dotations budgétaires régionales : DAF MIGAC FMESPP ;
  - Au sein du dispositif mis en place pour la gestion du FIR, le pilotage et le suivi des crédits hospitaliers du FIR ;
  - L'élaboration des décisions de financement, la notification des dotations aux établissements de santé ;
  - Le contrôle du service fait ;
  - L'évaluation des financements attribués par mission et par établissement, en lien avec le service planification-autorisation-contractualisation ;
  - Le contrôle et la notification des produits liés à la tarification à l'activité.
- Gestion des ressources humaines hospitalières :

**Au sein de la sous-direction, le service « Gestion des ressources humaines hospitalières » assure :**

- **Des fonctions d'appui à la gouvernance des Etablissements Publics de Santé : conseils de surveillance, carrières des Directeurs d'Hôpitaux/Directeurs d'Etablissements sanitaires, sociaux et Médico-Sociaux**
- **Un support au dialogue social, le suivi des mouvements sociaux et la gestion des mesures d'accompagnement social ;**
- **La gestion des dossiers relatifs aux postes médicaux et non médicaux de la Fonction Publique Hospitalière, à l'organisation des commissions paritaires ;**
- **Le secrétariat de comités médicaux des Praticiens Hospitaliers ;**
- **La gestion et le suivi des divers contrats ou primes des PH (Contrats d'Activité Libérale -Cliniciens- Contrats d'Engagement de Service Public, prime d'engagement dans la carrière hospitalière, prime d'exercice territorial)**

Rattaché(e) à la sous-directrice Etablissements de santé, la/le Responsable du service GRHH est particulièrement en charge de :

### **MISSION 1 : PILOTAGE STRATEGIQUE**

-Participant à la préparation des grandes orientations thématiques et territoriales en matière d'offre de soins hospitalière, il/elle veille aux conditions de soutenabilité des orientations en termes de ressources humaines et médicales et à l'égard des stratégies des acteurs institutionnels régionaux et locaux

-Il/elle vient en appui sur l'élaboration et le suivi du versant hospitalier du Schéma régional de santé sous l'angle des ressources humaines et médicales, et accompagne la stratégie d'attractivité pilotée par l'ARS auprès des établissements publics de santé.

-Il/elle développe le suivi qualité de la gouvernance interne aux établissements publics de santé

-Il/elle pilote et coordonne la mise en œuvre des politiques publiques relevant du champ du service; à ce titre il/elle :

- développe les fonctions d'évaluation préalable, de suivi et d'évaluation finale.
- effectue un reporting à la direction sur l'atteinte des résultats fixés et, le cas échéant,
- alerte sur les difficultés rencontrées en proposant des mesures correctrices appropriées
- est force de proposition

-Il/elle suit les affaires sensibles de son champ de compétences

### **MISSION 2 : GESTION DES PROCESS ET PROCEDURES**

-Encadre la fixation de la composition des conseils de surveillance des EPS

-Encadre la gestion administrative des postes de chefs d'établissements (DH, D3S)

-Anime les dispositifs d'accompagnement social : CLACT, volet social des opérations de modernisation, bilans sociaux

-Participe à la préparation des échanges avec les Organisations syndicales

-Encadre la gestion administrative des postes médicaux : publications, comité médical

-Encadre la gestion administrative des postes non médicaux de la FPH

### **MISSION 3 : MANAGEMENT**

-Manage une équipe

-Gère, développe et évalue les compétences de son équipe

- Effectue la déclinaison opérationnelle des objectifs fixés par la Direction et au sein de la sous-direction
- Mobilise les ressources disponibles pour atteindre les objectifs prévus, dans les délais fixés
- Définit des méthodes de travail
- Recueille les informations sectorielles permettant l'analyse et le suivi des dossiers
- Réalise le bilan des activités du secteur

#### MISSION 4 : REPRESENTATION ET COMMUNICATION

- Représente l'ARS auprès des partenaires du secteur

**Le/la Responsable de service pourra être amené(e) à accomplir toute autre mission en rapport avec son positionnement et nécessaire au bon fonctionnement du service, de la sous-direction ou à la gestion des dossiers urgents. Il/Elle pourra notamment être appelé(e) à assurer le remplacement de la sous-directrice.**

#### - Principaux Interlocuteurs internes :

- Autres services de la Sous-Direction
- Directeur, Directrice-adjoint et sous-directrice
- Direction de l'Offre médico-sociale
- Pôles de proximité territoriaux de la DOS
- Service des affaires juridiques

#### - Principaux Interlocuteurs externes :

- Etablissements de santé
- Etablissements médico-sociaux
- Ministère en charge de la santé
- Centre national de gestion (CNG)
- Organisations syndicales

#### - Conditions spécifiques d'exercice :

- Permis de conduire requis : OUI
- Déplacements ponctuels mais possibles à l'échelle de la grande région

#### Conditions administratives d'embauche :

STATUT	Recrutement par	Niveau / Rémunération
Fonctionnaire titulaire	Mutation (1)	Inspecteur(trice) Hors Classe ou Attaché(e) Principal(e) / Groupe RIFSEEP III : maintien garanti de la rémunération ad minima (hors primes spéciales)
Agent en CDI dépendant des CC OSS*	Mutation (2)	Niveau 8 : Règles des 105% (points d'expérience conservés)
Autre	Contrat à durée déterminée - date de fin : 30/09/2021 (3)	Contrat de Droit Public Niveau 2 (en référence au cadre de gestion) Selon expérience : Entre 28 et 48 KE bruts

\* Conventions Collectives des Organismes de Sécurité Sociale

(1) selon Fonction publique d'appartenance (hors CAP de mutation : détachement par arrêté ou sur contrat)

(2) un nouveau contrat de travail UCANSS est établi

(3) pouvant être renouvelé

#### Comment candidater ?

Merci d'adresser CV et lettre de motivation à l'adresse suivante :

[ARS-HDF-DRH-CANDIDATURES@ars.sante.fr](mailto:ARS-HDF-DRH-CANDIDATURES@ars.sante.fr)

Date limite de dépôt : le 08/01/2019.

#### Informations sur le poste :

Mme Magali LONGUEPEE : 03.62.72.79.40 / magali.longuepee@ars.sante.fr